

On avait songé à plusieurs reprises à creuser le terrain et pendant quelque temps on avait même entretenu l'espérance d'agrandir le temple ; mais les travaux devaient être si considérables et entraîneraient de si fortes dépenses que le projet, faute de ressources, restait suspendu.

La Providence inspira à l'obéancier de Saint-Just, Maurice de Fenoyl, dont nous avons raconté les largesses, d'entreprendre ce que le couvent n'osait pas commencer.

Les fondations du nouveau chœur furent jetées vers 1625 ; la construction poursuivie avec une activité, que la rareté des aumônes ne ralentissait plus, dura une dizaine d'années. Ce qui fut fait égalait en longueur ce qui avait été bâti précédemment ; les religieux réservèrent pour eux-mêmes cette partie de l'église et toute l'ancienne fut laissée à ceux que leur dévotion amenait aux offices du monastère (1).

Si nous voulons, en chroniqueur fidèle, mettre dans notre récit le même scrupule que les moines ont eux-mêmes apporté à n'oublier aucun de leurs bienfaiteurs, nous n'omettrons pas de placer à côté de l'obéancier de Saint-Just un de ceux qui l'aidèrent le plus dans sa tâche généreuse, noble Estienne Louys, conseiller et élu en l'Élection du Lyonnais. Voici en quels termes les notes manuscrites d'un inventaire du couvent parlent de cet homme de bien :

---

(1) Le Registre des actes consulaires f. 152 porte au 5 Juillet 1633 la mention suivante : Mandement pour les Pères Minimes de la somme de 150 livres pour leur aider à rétablir la voûte de leur église.

En même temps qu'ils construisaient une partie neuve, les religieux sans doute faisaient réparer le reste de l'édifice.

Dans l'inventaire de 1682, nous lisons : Sentence de la Sénéchaussée de Lyon du 17 Août 1632, contre Aignan et Claude Rochefort massons pour la restitution de la somme de 153 livres de laquelle ils ont été surpayés plus que leur ouvrage faict au nouveau chœur de notre église ne montoit.